



Litige sur logement prêté en 1984 s/couvert de paiement charges

Par **apgp**, le **07/02/2011** à **08:26**

Bonjour,

Après appel jugement rendu sur fausse allégation, mais ce n'est pas le pb actuel. ce jugement disait que je devais laisser à dispo. de ma tante par alliance cet appart. sous réserve d'un paiement de 750 euros par trimestre. Déboutée du reste sachant que c'est sa fille curateur s/contrôle qui

s'en occupe maintenant car Alzheimer empiré depuis 2004. Elle n'occupe donc plus l'appart. Mon avocat fort peu efficace dont je tairais le nom à laisser dire des erreurs grossières sans réagir. j'étais donc condamnée à régler les frais soit 3400 euros ce que je n'ai pas pu faire à cette date le reste étant à leur charge. Donc aucun paiement depuis le 30 juin 2009 ce qui même au taux de l'usure me rend créancière. à aujourd'hui.

Que puis-je faire sachant que ce logement était surtout pour mon oncle aveugle et décédé en 1996 et que je me suis occupée de ma tante seule jusqu'en avril 2004 date des premières démarches de sauvegarde par la pitié solpétrière ce qui a occasionné une réaction de la fille. (J'avais moi-même décliné le fait d'être tutrice)

Merci de votre réponse